

MAZARS

**EXCOS FIDUCIAIRE DU SUD-
OUEST**

ERNST & YOUNG et Autres

Teréga S.A.S.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

MAZARS

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie régionale de Bordeaux

Tour Exaltis

61, rue Henri Regnault

La Défense

92400 Courbevoie

S.A. à directoire au capital de € 8 320 000

784 824 153 R.C.S. Nanterre

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD- OUEST

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie régionale de Toulouse

2, rue des Feuillants

B.P 97606

31076 Toulouse 3

S.A.S. au capital de € 1 934 760

540 800 406 R.C.S. Toulouse

ERNST & YOUNG et Autres

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie régionale de Versailles et

du Centre

Tour First

TSA 14444

92037 Paris-La Défense cedex

S.A.S. à capital variable

438 476 913 R.C.S. Nanterre

Teréga S.A.S.

Société par actions simplifiée

RCS : PAU 790 113 724

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Associé Unique de la société Teréga S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Teréga S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, la valeur nette des actifs non courants s'élève à M€ 3 093, soit 95 % des actifs de votre groupe. Ils sont constitués :

- ▶ des activités régulées transport de gaz pour M€ 252 d'écart d'acquisition et pour M€ 1 764 d'immobilisations incorporelles et corporelles
- ▶ des activités régulées stockage de gaz pour M€ 168 d'écart d'acquisition et pour M€ 1 317 d'immobilisations incorporelles et corporelles
- ▶ des nouvelles activités non régulées pour M€ 7 d'investissement

tel que présenté dans les notes 5.9.2.2. « Immobilisations incorporelles par activité » et 5.9.3.2. « Immobilisations corporelles par activité » de l'annexe aux comptes consolidés.

Les immobilisations des activités transport et stockage, qui sont des activités régulées, sont une composante essentielle de la détermination du revenu autorisé.

Ecart d'acquisition

Teréga a effectué une revue de la définition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) lors de l'exercice 2023, conduisant à la définition de trois UGT tel que présenté dans la note 5.5.1.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'écart d'acquisition est alloué aux UGT transport et stockage en fonction de la juste valeur de

Notre réponse

Notre approche d'audit concernant la définition des UGT, l'allocation de l'écart d'acquisition et l'évaluation de la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition a consisté à :

- ▶ prendre connaissance de la méthode utilisée par la direction pour examiner la valeur recouvrable des écarts d'acquisition alloués à chaque UGT ainsi que pour identifier et réaliser les tests de perte de valeur afin d'étudier sa conformité avec la norme IAS 36 ;
- ▶ examiner la définition des 3 UGT, et l'allocation des écarts d'acquisition aux secteurs opérationnels ;
- ▶ analyser les projections de flux de trésorerie par rapport aux trajectoires du plan stratégique (projeté jusqu'en 2045 en considérant un cadre réglementaire stable) présenté à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) ;
- ▶ analyser la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au conseil d'administration dans le cadre des processus budgétaires, des taux de croissance retenus pour les flux projetés avec les paramètres publiés par la CRE dans ses consultations publiques et des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs avec les publications de la CRE ;
- ▶ vérifier les calculs de sensibilité effectués par la direction, particulièrement sur les taux

chaque activité tel que présenté dans la note 5.5.1.1.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Un test de perte de valeur est réalisé à chaque clôture pour les UGT transport et stockage tel que présenté en note 5.9.2.1. En outre, au cours de l'exercice, la direction examine tout indicateur de perte de valeur des UGT. Dès lors que seraient identifiés des faits indiquant que les UGT ont pu se déprécier, la direction effectue un test de perte de valeur à une date intermédiaire.

Un test de perte de valeur consiste à comparer la valeur recouvrable, correspondant à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité estimée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés. Les flux de trésorerie futurs intègrent les impacts de la transition énergétique connus à ce jour et notamment les évolutions de la consommation de gaz tel que présenté dans la note 5.9.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition comme un point clé de l'audit en raison (i) de son importance significative dans les comptes consolidés de votre groupe et (ii) parce que la détermination de sa valeur recouvrable, qui repose le plus souvent sur des prévisions de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation d'hypothèses, d'estimations ou d'appréciations de la part de la direction du groupe.

Immobilisations relatives au transport

Le montant des acquisitions d'immobilisations de transport comptabilisées au titre de l'exercice 2023 s'élève à M€ 102.

Les immobilisations relatives au transport sont principalement composées de canalisations et de stations de compression.

Les ouvrages de transport sont soumis à autorisation ministérielle, préfectorale et, le cas échéant, à l'autorisation des autres organes compétents. Pour chaque projet et en application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 431-6 du Code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport de gaz, dont votre société fait partie, doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (« CRE ») et, le cas échéant, aux autres organes compétents pour approbation. Dès lors, seuls les coûts ayant été

d'actualisation, la durée d'observation des flux de trésorerie et l'indexation de la valeur de la Base d'Actifs Régulée (« BAR ») afin de déterminer le seuil à partir duquel une perte de valeur devrait être comptabilisée ;

► vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans la note 5.9.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Notre approche d'audit concernant les immobilisations liées au transport a consisté à :

► analyser les délibérations de la CRE et, le cas échéant, des autres organes compétents pour identifier les projets d'investissements et les dépassements qui n'ont pas été approuvés par la CRE ainsi que, le cas échéant, les autres organes compétents et à identifier le traitement comptable retenu sur ces projets ;

► analyser, par le biais d'entretiens avec la direction et sur un échantillon de projets, les investissements effectués, leur degré d'avancement, les autorisations obtenues ou en cours et les méthodes de comptabilisation ainsi qu'à corroborer ces éléments en examinant notamment la documentation juridique et technique disponible ;

► tester, par sondages, les mises en service d'immobilisations, notamment les dépenses d'investissements approuvées par la CRE et, le cas échéant, par les autres organes compétents ;

► analyser les immobilisations en cours et à examiner si les projets abandonnés, le cas échéant, ont été dépréciés ;

► vérifier le rapprochement entre la base des immobilisations en comptabilité avec la Base d'Actifs Régulée (BAR) déclarée auprès de la CRE.

Pour l'appréciation du risque identifié concernant les investissements liés au stockage, nous avons :

► pris connaissance et examiné les procédures de prise d'inventaire ;

approuvés sont comptabilisés en immobilisations, les autres étant comptabilisés en charges d'exploitation.

Nous avons considéré que la valorisation des immobilisations de transport était un point clé de l'audit en raison (i) de leur importance significative dans les comptes de votre société, (ii) du risque que la CRE et, le cas échéant, les autres organes compétents n'approuvent ni les programmes d'investissements ni les dépassements de budget, cette situation entraînant la comptabilisation des investissements relatifs au transport non approuvés en tant que dépenses opérationnelles et (iii) de leur caractère déterminant dans le calcul du revenu autorisé.

Immobilisations relatives au stockage

Le montant des acquisitions d'immobilisations de stockage comptabilisées au titre de l'exercice 2023 s'élève à M€ 70.

Les investissements de stockage comprennent principalement du « gaz coussin » et des stations de compression. Ces actifs sont placés sous un régime de concessions soumis à l'approbation par décret du ministère de la Transition écologique et solidaire. La durée des concessions est généralement de 25 ans.

Comme précisé dans la note 5.5.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés, la concession de Lussagnet arrivera à échéance le 1er janvier 2043 et celle d'Izaute le 25 octobre 2030.

Les immobilisations de stockage sont amorties, comme précisé dans la note « Amortissement » de l'annexe aux comptes consolidés, selon des durées indépendantes de la durée de la concession, détaillées dans la note précitée. En cas de non-renouvellement de la concession, les immobilisations relatives à la concession devraient faire l'objet d'un amortissement accéléré.

Nous avons considéré l'évaluation des immobilisations de stockage et la présentation des éléments les concernant en annexe comme un point clé de l'audit en raison (i) de leur importance significative dans les comptes de votre société et compte tenu des éléments de jugement nécessaires pour déterminer leur durée d'amortissement, nonobstant les durées de concession, et (ii) de leur caractère déterminant dans le calcul du revenu autorisé.

► apprécié les durées d'amortissement retenues au regard des modalités figurant à ce titre en annexe ;

► analysé la documentation juridique et contractuelle des droits de concession ainsi que les dates de fin de concession ;

► estimé la durée de vie des immobilisations compte tenu des données historiques à notre disposition et de notre expérience du secteur d'activité.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Teréga S.A.S. par décision des associés du 29 avril 2013 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres, par décision de l'associé unique du 7 octobre 2013 pour le cabinet EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST et par décision de l'associé unique du 25 mai 2023 pour le cabinet MAZARS.

Au 31 décembre 2023, le cabinet ERNST & YOUNG et Autres et le cabinet EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST étaient dans la onzième année de leur mission sans interruption, dont 4 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé. Le cabinet MAZARS était dans la première année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.882-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Toulouse et Paris-La Défense, le 30 avril 2024

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

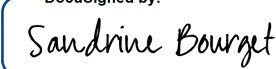
**EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-
OEUST**

ERNST & YOUNG et Autres

DocuSigned by:

4EE312DD73B34BF...

David COUTURIER

DocuSigned by:

494A54F90A954E2...

Sandrine BOURGET

Romain LANCNER



**COMPTES CONSOLIDÉS
TEREGA SAS 31.12.2023**

1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros

	NOTES	EXERCICE AU 31/12/2023	EXERCICE AU 31/12/2022
Chiffre d'affaires	5.10.1	488 686	488 436
Autres produits	5.10.2	3 840	2 681
Achats consommés	5.10.3	(52 352)	(54 870)
Charges de personnel	5.10.3	(73 370)	(69 971)
Charges externes	5.10.3	(53 324)	(53 258)
Impôts et taxes	5.10.3	(10 995)	(10 929)
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.9.2 - 5.9.3 - 5.9.5 - 5.9.10	(112 057)	(108 767)
Autres produits et charges opérationnels courants		(2 813)	(2 618)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		187 614	190 703
Autres produits et charges opérationnels non courants		173	(1 891)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		187 787	188 812
Coût de l'endettement financier net	5.10.4	(31 666)	(31 685)
Autres produits et charges financiers	5.10.4	2 449	130
Résultat avant impôt		158 570	157 257
Impôt sur le résultat	5.10.5	(53 307)	(52 228)
Résultat net des sociétés intégrées		105 263	105 029
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(122)	(1 169)
Résultat net de l'ensemble consolidé		105 142	103 860
Résultat de la période attribuable aux :			
- propriétaires de la société		105 142	103 860
- participation ne donnant pas le contrôle		-	-

En milliers d'euros

	NOTES	EXERCICE AU 31/12/2023	EXERCICE AU 31/12/2022
RÉSULTAT NET		105 142	103 860
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Pertes et gains actuariels		1 073	2 623
Impact des impôts différés	5.9.7	(277)	(678)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		796	1 945
Variation de juste valeur des instruments financiers (couverture de flux de trésorerie)	5.9.11	(15 280)	(1 842)
Impact des impôts différés sur instruments financiers		3 561	431
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat		(11 719)	(1 410)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		(10 923)	535
RÉSULTAT GLOBAL		94 219	104 395
Attribuable aux propriétaires de la société		94 219	104 395
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-

2 ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

En milliers d'euros

	NOTES	31/12/2023	31/12/2022
ACTIFS			
Ecart d'acquisition	5.9.2	420 756	420 756
Autres immobilisations incorporelles	5.9.2	74 657	80 540
Immobilisations corporelles	5.9.3	2 592 986	2 526 102
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.9.4	237	661
Autres actifs financiers non courants	5.9.4	3 882	7 240
Autres actifs non courants		-	1 960
Actifs d'impôt différé		-	2
ACTIFS NON COURANT		3 092 518	3 037 261
Stocks	5.9.5	36 947	26 522
Autres actifs financiers courants		119	159
Créances clients	5.9.6	63 515	60 497
Créances d'impôt exigible courantes		-	-
Autres actifs courants	5.9.14	8 055	8 199
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9.8	66 836	60 278
ACTIFS COURANT		175 471	155 655
TOTAL DE L'ACTIF		3 267 989	3 192 916
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital	5.9.9	489 474	489 474
Primes d'émission		71 053	71 053
Réserves		(109 554)	(168 649)
Obligations Remboursables en Actions		470 000	470 000
Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la société	1	105 142	103 860
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ		1 026 115	965 738
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		1 026 115	965 738
Dettes financières non courantes	5.9.11	1 790 221	1 793 213
Avantages du personnel	5.10.6	18 763	19 747
Passifs d'impôt différé	5.9.7	291 544	284 726
Autres passifs non courants		(1)	(7)
PASSIFS NON COURANT		2 100 527	2 097 678
Dettes financières courantes	5.9.11	20 805	18 899
Instruments dérivés passifs courants	5.9.11.5	10 428	-
Provisions courantes	5.9.10	1 834	1 822
Dettes fournisseurs	5.9.12	66 771	67 130
Passifs d'impôt exigible		-	0
Autres passifs courants	5.9.13	41 509	41 649
PASSIFS COURANT		141 347	129 500
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		3 267 989	3 192 916

3 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros

	CAPITAL	PRIMES D'ÉMISSION	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	RÉSERVES ACTUARIELLES	OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS*	RÉSERVES DE JUSTE VALEUR	RÉSERVES CONSOLIDÉES	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
Capitaux propres au 31/12/2021	489 474	71 053	54 189	(231)	470 000	9 930	(203 426)	890 989
Résultat			103 860					103 860
Total des autres éléments du résultat global				1 945		(1 410)		535
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE	-	-	103 860	1 945	-	(1 410)	-	104 395
Transactions avec les propriétaires de la Société								-
Intérêts d'obligations remboursables en action							(27 595)	(27 595)
TOTAL DES CONTRIBUTIONS ET DISTRIBUTIONS AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ	-	-	-	-	-	-	(27 595)	(27 595)
Autres éléments ayant une incidence sur les capitaux propres						(1 943)		(1 943)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS AYANT UNE INCIDENCE SUR LES CAPITAUX PROPRES	-	-	-	-	-	(1 943)	-	(1 943)
Variation des parts d'intérêts dans des filiales								-
Participations ne donnant pas le contrôle lors de l'acquisition de la filiale						(108)		(108)
TOTAL DES TRANSACTIONS AVEC LES PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ	-	-	-	-	-	(108)	-	(108)
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022	489 474	71 053	158 049	1 715	470 000	6 469	(231 021)	965 738

	CAPITAL	PRIMES D'ÉMISSION	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	RÉSERVES ACTUARIELLES	OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS*	RÉSERVES DE JUSTE VALEUR	RÉSERVES CONSOLIDÉES	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
Capitaux propres au 31/12/2022	489 474	71 053	158 049	1 715	470 000	6 469	(231 021)	965 738
Résultat			105 142					105 142
Total des autres éléments du résultat global				796		(11 719)		(10 923)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE	-	-	105 142	796	-	(11 719)	-	94 219
Transactions avec les propriétaires de la Société								-
Intérêts d'obligations remboursables en action							(27 888)	(27 888)
Dividendes		-	(6 000)					(6 000)
TOTAL DES CONTRIBUTIONS ET DISTRIBUTIONS AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ	-	-	(6 000)	-	-	-	(27 888)	(33 888)
Variation des parts d'intérêts dans des filiales								-
Participations ne donnant pas le contrôle lors de l'acquisition de la filiale						45		45
TOTAL DES TRANSACTIONS AVEC LES PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ	-	-	-	-	-	45	-	45
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023	489 474	71 053	257 191	2 511	470 000	(5 205)	(258 909)	1 026 115

* Les obligations remboursables en actions émises par le Groupe sont considérées comme des instruments de capitaux propres selon la norme IAS 32. Le montant du nominal ainsi que la charge d'intérêts payés (nets d'impôts) sont donc classés en capitaux propres (cf note 5.9.9 Capital et réserves). Les intérêts courus sont comptabilisés en autres dettes.

4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

En milliers d'euros

	NOTES	EXERCICE AU 31/12/2023	EXERCICE AU 31/12/2022
Résultat net de l'ensemble consolidé	1	105 142	103 860
Elimination du résultat des mises en équivalence		122	1 169
Elimination des produits de dividendes		(16)	(34)
Amortissements et provisions	5.9.2 - 5.9.3	112 053	107 858
Impôt sur le résultat	5.10.5.1	53 307	52 228
Résultat financier	5.10.4	31 666	31 685
Neutralisation des éléments s'analysant comme des flux d'investissement		2 142	2 550
Variation du besoin en fonds de roulement		(13 797)	5 357
Impôt payé		(33 491)	(32 587)
TRÉSORERIE NETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		257 127	272 086
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	5.9.2 - 5.9.3	(174 871)	(164 491)
Cession d'immobilisations		396	2 425
Subventions d'investissement reçues		202	3
Variation des prêts et autres actifs financiers		41	(3)
Dividendes reçus		16	34
TRÉSORERIE NETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(174 215)	(162 032)
Dividendes payés aux actionnaires du groupe		(6 000)	-
Emissions d'emprunts	5.9.11	-	8 629
Remboursements d'emprunts	5.9.11	-	(10 695)
Intérêts payés		(67 366)	(67 402)
Autres flux financiers sur opérations de financement		(2 986)	-
TRÉSORERIE NETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(76 353)	(69 468)
VARIATION DE TRÉSORERIE		6 558	40 586
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		60 278	19 691
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	5.9.8	66 836	60 278

5 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

5.1 ENTITÉ PRÉSENTANT LES ÉTATS FINANCIERS

Teréga SAS est une entreprise domiciliée en France, dont le siège social est sis à Pau, 40 avenue de l'Europe. Les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2023 sont établis aux bornes de la Société et de ses filiales, l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe ».

5.2 HISTORIQUE DE LA CONSTITUTION DU GROUPE TERÉGA

Le 30 juillet 2013, l'ensemble des titres de la société Teréga SA (ex TIGF SA), détenu jusqu'alors par la société TGEHF (Total Gaz Electricité Holding France), a été cédé à la société Teréga SAS (ex TIGF INVESTISSEMENTS), elle-même détenue par la société Teréga HOLDING (ex TIGF HOLDING).

5.3 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

5.3.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2023, et présentées en détail sur le site internet de la Commission Européenne (https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en).

5.3.2 NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS APPLIQUÉS

Les normes IFRS ainsi que leurs interprétations et amendements sont présentées dans le tableau ci-après. Elles ont été appliquées par le Groupe dans ses comptes consolidés clos au 31 décembre 2023 :

NORMES IFRS ADOPTÉES UE (et amendements afférents)	IMPACT	RENOI ANNEXES
IAS 1 - Présentation des états financiers	Oui	Notes 1 - 2
IAS 2 - Stocks	Oui	Note 5.5.5
IAS 7 - Tableau des flux de trésorerie	Oui	Note 4
IAS 8 - Méthodes comptables, estimations, erreurs	Oui	Note 5.5
IAS 10 - Événements postérieurs à la clôture	Oui	Note 5.15
IAS 11 - Contrats de construction	NA	
IAS 12 - Impôt sur le résultat	Oui	Note 5.5.11
IAS 16 - Immobilisations corporelles	Oui	Note 5.5.3
IAS 18 - Produits des activités ordinaires	Oui	Note 5.5.8
IAS 19 - Avantages au personnel	Oui	Note 5.5.5
IAS 20 - Subventions publiques	Oui	Note 5.5.3.4
IAS 21 - Variations des cours des monnaies étrangères	NS	Note 5.5.12
IAS 23 - Coûts d'emprunts	Oui	Note 5.5.1.7
IAS 24 - Informations relatives aux parties liées	Oui	Note 5.13
IAS 26 - Comptabilité des régimes de retraite	NA	
IAS 27 - États financiers individuels	NA	
IAS 28 - Participations dans des entreprises associées	NA	
IAS 29 - Économie hyper inflationniste	NA	
IAS 32 - Instruments financiers	Oui	Note 5.5.1.3
IAS 33 - Résultat par action	NA	Société non cotée
IAS 34 - Information financière intermédiaire	NA	
IAS 36 - Dépréciation d'actifs	Oui	Note 5.5.1.8
IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels	Oui	Note 5.5.7
IAS 38 - Immobilisations incorporelles	Oui	Note 5.5.2
IAS 39 - Inst.financiers : comptabilisation et évaluation	Oui	Note 5.5.1.3
IAS 40 - Immeubles de placement	NA	
IAS 41 - Agriculture	NA	
IFRS 1 - Première adoption des IFRS	NA	
IFRS 2 - Paiements en action	NS	
IFRS 3 - Regroupements d'entreprises	Oui	Note 5.5.1.1
IFRS 4 - Contrats d'assurance	NS	
IFRS 5 - Actifs non courants & activités abandonnées	NA	
IFRS 6 - Prospection & éval. de ressources minérales	NA	
IFRS 7 - Instruments financiers : informations à fournir	Oui	Note 5.5.1.3
IFRS 8 - Secteurs opérationnels	Oui	Note 5.11
IFRS 9 - Instruments financiers	NS	Note 5.5.1.3
IFRS 10 - États financiers consolidés	Oui	Notes 1 - 2
IFRS 11 - Partenariats	NA	
IFRS 12 - Informations / intérêts détenus / autres entités	NA	
IFRS 13 - Évaluation à la juste valeur	Oui	Note 5.5.1
IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	Oui	Note 5.5.8
IFRS 16 - Contrats de location	NS	Note 5.5.9

5.3.2.1 Nouvelles normes, amendements et interprétations obligatoires

Normes, amendements et interprétations obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Le groupe n'est pas concerné par les nouvelles normes, amendements et interprétations obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2023.

5.3.2.2 Nouvelles normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne

Les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliqués par le Groupe.

5.3.3 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

La préparation des états financiers consolidés impose à la Direction d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur l'application des méthodes comptables. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes ultérieures affectées.

Les hypothèses et estimations concernent principalement :

- l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises (cf. note 5.5.1.1) ;
- la durée d'utilisation des immobilisations corporelles et incorporelles utilisée pour le calcul des amortissements : ces estimations sont présentées dans les notes 5.5.2 & 5.5.3 des principes comptables ;
- l'évaluation de la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition (hypothèses décrites dans la note 5.5.1.1) ;
- l'évaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies (hypothèses décrites dans les notes 5.5.6 et 5.10.6) ;
- la valorisation des instruments financiers (cf. note 5.5.1.3) ;
- l'évaluation des impôts différés actifs (cf. note 5.9.7).

5.4 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les filiales acquises sont consolidées dans les états financiers du Groupe à compter de la date de leur prise de contrôle ou, pour des raisons de commodité si l'impact n'est pas significatif, à compter de la date d'établissement du bilan consolidé le plus récent.

Les comptes consolidés présentés dans ce document couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre 2023. Toutes les sociétés du groupe ont une date de clôture au 31 décembre.

5.4.1 FILIALES

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une entité, si et seulement si, tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- il détient le pouvoir sur l'entité ;
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ;
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

5.4.2 PARTICIPATIONS CONTRÔLÉES EXCLUSIVEMENT : INTÉGRATION GLOBALE

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les comptes des entreprises consolidées après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ne conférant pas le contrôle ;
- éliminer les opérations en compte entre l'entreprise intégrée globalement et ses filiales consolidées.

5.4.3 PARTICIPATIONS CONTRÔLÉES PARTIELLEMENT : MISE EN ÉQUIVALENCE

La mise en équivalence consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la part de capitaux propres et de résultat lui revenant.

5.4.4 TRANSACTIONS ÉLIMINÉES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les soldes bilantiels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

5.5 MÉTHODES, PRINCIPES COMPTABLES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

5.5.1 MÉTHODES COMPTABLES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées systématiquement par toutes les entités du Groupe.

5.5.1.1 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément aux principes fixés par IFRS 3 par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, soit la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue l'écart d'acquisition à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

L'écart d'acquisition est ensuite évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

5.5.1.1.1 Ecart d'acquisition

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 relatives aux filiales adoptant les IFRS après leur société mère, Teréga SAS a choisi d'évaluer les regroupements d'entreprise sur la base des valeurs retenues par sa société mère : Teréga Holding.

Ainsi, l'allocation de l'écart d'acquisition au 30 juillet 2013, conformément aux principes exposés dans la note 5.5.2.4 se décompose comme suit (en M€) :

Coût d'acquisition au 30 juillet 2013			1 596
Capitaux propres acquis au 30 juillet 2013			644
ECART DE PREMIÈRE CONSOLIDATION			952
	Brut	Impôt différé	Net
Actifs revalorisés à la juste valeur	835	(288)	548
- Immobilisations corporelles	797	(274)	522
Décomptabilisation des subventions d'investissements	38	(13)	25
Passif revalorisé à la juste valeur - Emprunt obligataire de 500 M€	(63)	22	(41)
ALLOCATION DU PRIX D'ACQUISITION	810	(279)	531
ECART D'ACQUISITION			421

En application des principes fixés par IFRS 3, s'agissant d'un regroupement d'entreprise, l'évaluation à la juste valeur de certains actifs corporels et incorporels acquis a généré respectivement une

réévaluation de 797 M€ et 39 M€ d'euros (cf paragraphes relatifs aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles et à l'écart d'acquisition).

L'emprunt obligataire de 500 M€ souscrit en 2011 a été revalorisé à sa juste valeur pour un impact de - 63 M€.

Dès lors, un écart d'acquisition résiduel de 421 M€ a été constaté à hauteur de la différence entre le coût d'acquisition de Teréga SA et la juste valeur nette des actifs acquis et passifs retraités dans le cadre de l'acquisition.

5.5.1.1.2 Définition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

Dans le contexte du développement de nouvelles activités du groupe Terega, une revue de la définition des UGT a été réalisée lors de l'exercice 2023.

Le profil des nouvelles activités de Terega Solutions et ses filiales est différent des activités régulées sans interdépendance majeure des flux de trésorerie, ce qui implique la création d'une UGT spécifique.

Concernant les activités de Transport et de Stockage, même si les deux activités bénéficient de synergies et de mutualisation des prises de décision et de certains coûts centraux, la structure des revenus de chaque activité est fixée depuis l'entrée en régulation par des cadres réglementaires distincts, des règles distinctes et un mécanisme de rémunération différent. Les coûts opérationnels et de support de chaque activité sont répartis et examinés minutieusement par le régulateur. Les entrées de trésorerie sont donc largement indépendantes les unes des autres.

Par ailleurs les reportings présentés aux organes de gouvernance et au management ont évolué pour faire apparaître la répartition des résultats pour chacune des activités.

Le groupe Teréga a ainsi défini 3 UGT : Activité Transport, Activité Stockage et Activités Terega Solutions.

5.5.1.1.3 Allocation de l'écart d'acquisition

En 2023, le goodwill a été réparti entre les activités Transport et Stockage en fonction de la juste valeur de chaque activité, basé sur une approche des flux de trésorerie futurs (Discounted Cash Flow).

	En milliers d'euros	
	TRANSPORT 60%	STOCKAGE 40%
Ecart d'acquisition	252 457	168 304

5.5.1.2 Capitaux propres

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres. Par ailleurs, les obligations remboursables en actions émises par le Groupe sont considérées comme des instruments de capitaux propres selon la norme IAS 32.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés qualifiés de couverture sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments du résultat global pour la part efficace de la couverture et en résultat de la période pour la part inefficace. Lorsque les flux de trésorerie couverts se

réalisent, les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert.

5.5.1.3 Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 « instruments financiers », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette norme définit une classification et une évaluation des actifs financiers qui reflètent le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels ; une méthodologie de dépréciation fondée sur les « pertes attendues » ainsi qu'une modification des principes de la comptabilité de couverture.

La pratique actuelle de comptabilisation au sein du Groupe Teréga est conforme aux dispositions d'IFRS 9, l'application de cette norme n'entraîne donc pas de changement significatif dans les comptes consolidés du groupe.

5.5.1.4 Actifs financiers non dérivés

Le Groupe comptabilise initialement les prêts, créances et dépôts à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou lorsqu'il transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout intérêt créé ou conservé par le Groupe dans des actifs financiers transférés est comptabilisé séparément comme actif ou passif.

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation financière si et seulement si le Groupe a juridiquement le droit de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

5.5.1.5 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué de toute perte de valeur. Les prêts et créances comprennent les créances clients et autres débiteurs.

5.5.1.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement disponibles ou des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

5.5.1.7 Passifs financiers non dérivés

Le Groupe comptabilise les dettes émises à la date à laquelle elles sont générées. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.5.1.8 Dépréciation des actifs financiers non dérivés

Un actif financier qui n'est pas comptabilisé à sa juste valeur est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un ou plusieurs événements se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif, et que ces événements ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif, qui peut être estimé de façon fiable.

5.5.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

5.5.2.1 Autres immobilisations incorporelles (hors écart d'acquisition)

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe et qui ont une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur. Elles comprennent notamment les contrats clients identifiés lors des regroupements d'entreprises et les logiciels.

Les autres actifs incorporels comprennent également des logiciels amortis linéairement sur leur durée d'utilité, y compris les contrats SaaS (Software as a Service) qui, par exception, ne seraient pas considérés comme des contrats de prestations de services et comptabilisés en charges. Pour être enregistrés en immobilisations, les contrats SaaS doivent conférer un droit de contrôle à l'utilisateur, en plus d'un accès au logiciel pour une durée déterminée.

5.5.2.2 Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses, y compris les dépenses portant sur un écart d'acquisition ou des marques générées en interne, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

5.5.2.3 Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée à compter de leur mise en service.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours sont les suivantes :

- Brevets et marques 5 ans
- Logiciels 5 ans
- Frais de développement 5 à 10 ans
- Contrats clients 30 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

5.5.2.4 Dépréciation des actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que des stocks et des actifs d'impôt différé sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe une indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont testés chaque année. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) auquel il appartient est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôts, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre des UGT est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écarts d'acquisition affecté à l'UGT (d'un groupe d'UGT), puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT (du groupe d'UGT) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT (du groupe d'UGT).

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, la valeur comptable, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

5.5.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

5.5.3.1 Comptabilisation et évaluation

Une immobilisation corporelle est évaluée au coût tel que défini ci-dessous, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

Le profit ou perte sur cession d'immobilisations corporelles (correspondant à la différence entre le produit de cession net et la valeur comptable de l'immobilisation) est comptabilisé dans le compte de résultat.

Les immobilisations relatives au transport sont principalement composées de canalisations et de stations de compression.

Les ouvrages de transport sont soumis à autorisation ministérielle, préfectorale et, le cas échéant, à l'autorisation des autres organes compétents. Pour chaque projet et en application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 431 6 du Code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport de gaz, dont votre société fait partie, doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (« CRE ») et, le cas échéant, aux autres organes compétents pour approbation. Dès lors, seuls les coûts ayant été approuvés sont comptabilisés en immobilisations, les autres étant comptabilisés en charges d'exploitation.

Les investissements de stockage comprennent principalement du gaz coussin et des stations de compression.

Par décret du ministère de la Transition écologique et solidaire du 12 décembre 2006, la concession de stockage de gaz d'Izaute a été prolongée pour une durée de 25 ans à compter du 26 octobre 2005 et jusqu'au 25 octobre 2030. Les actifs et infrastructures rattachés à ce site sont amortis sur une durée plus longue que la durée de la concession. Le groupe Teréga considère que les actifs seront utilisés au delà de la date de fin de cette concession.

Par décret du ministère de la Transition écologique et solidaire du 8 décembre 2017, la concession de stockage de gaz de Lussagnet a été prolongée pour une durée de 25 ans à compter du 31 décembre 2017 et jusqu'au 1^{er} janvier 2043.

Les immobilisations sont une composante essentielle de la détermination du revenu autorisé pour les activités transport et stockage de Teréga SA, qui sont des activités régulées.

5.5.3.2 Coûts ultérieurs

Les coûts ultérieurs sont activés uniquement quand il est probable qu'il y aura des avantages économiques associés à cet élément qui iront au Groupe. Les dépenses liées aux réparations et à la maintenance sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

5.5.3.3 Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties, selon le mode linéaire dans le compte de résultat, sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant. Les terrains ne sont pas amortis. Les immobilisations corporelles sont amorties à partir du moment où elles sont installées et prêtes à être utilisées, ou pour les biens produits en interne, à partir du moment où l'actif est achevé et prêt à être utilisé.

Les durées d'utilité pour les immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Aménagements terrains 10 ans
- Aménagements installations générales 10 ans
- Autres installations générales 10 ans
- Aménagements installations sol autrui 10 ans
- Constructions 25 ans
- Bâtiments 10 à 25 ans
- Agencements 10 ans
- Immeubles sur sol autrui 25 ans
- Matériel et outillage 10 ans
- Matériel de transport 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 5-10 ans
- Matériel télécom 10 ans
- Mobilier 10 ans
- Gaz coussin 75 ans
- Installations techniques 10 ans
- Puits 25 ans
- Canalisations et branchements 50 ans
- Stations de compression 10 à 30 ans
- Postes de comptages 30 ans
- Station GNV 15 à 30 ans

Le gaz coussin correspond à une réserve de gaz permanente qui permet notamment le maintien du niveau de pression nécessaire au stockage et de maintenir les vitesses de soutirage demandées par les clients.

Les immobilisations de stockage sont amorties selon des durées indépendantes de la durée de concession. En cas de non-renouvellement de la concession, les immobilisations relatives à la concession devraient faire l'objet d'un amortissement accéléré.

5.5.3.4 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues par les sociétés du Groupe sont enregistrées en diminution de l'actif et sont rapportées au compte de résultat sur une période fonction de la durée de vie des actifs qu'elles ont contribué à financer.

5.5.4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'un test de dépréciation à la clôture qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur actuelle des titres possédés devient inférieure à leur valeur nette comptable.

5.5.5 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'entrée en stock des articles comprend les frais réels accessoires d'achat hors transport.

La provision pour dépréciation du stock de matières et fournitures est constituée sur la base d'une analyse détaillée des rotations par article.

5.5.6 AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Groupe accorde à certains salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraites) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail).

Régime à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre des régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la monnaie de paiement des prestations.

Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le Groupe comptabilise, au titre des régimes à prestations définies, la totalité des écarts actuariels en capitaux propres.

5.5.6.1 Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont essentiellement constitués des médailles du travail.

5.5.6.2 Avantages à court terme du personnel

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant

que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

5.5.7 PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Pour les provisions dont l'horizon est supérieur à 12 mois, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

5.5.8 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires correspond principalement aux recettes de capacités de transport et de stockage, mais aussi aux recettes provenant des contrats de raccordement et de transit.

Le Groupe comptabilise les ventes quand :

- Une relation contractuelle est avérée ;
- La prestation de service est achevée ;
- Le prix est fixe ou déterminable.

La comptabilisation des produits tirés des contrats avec les clients est fondée sur les cinq étapes suivantes :

- Identification du contrat avec le client ;
- Identification de l'obligation d'exécution, représentée par la promesse contractuelle de transférer des biens et/ou des services à un client ;
- Détermination du prix de transaction ;
- Affectation du prix de transaction aux obligations d'exécution identifiées sur la base du prix de vente distinct pour chaque bien ou service ;
- L'enregistrement des produits lorsque l'obligation d'exécution correspondante a été remplie, ou au moment du transfert au client du bien ou du service promis. Le transfert sera considéré comme effectué lorsque le client obtient le contrôle des biens ou services, qui peut avoir lieu dans le temps ou à un moment précis.

En ce qui concerne les activités exercées par le Groupe Teréga, le chiffre d'affaires est généralement comptabilisé lorsque le service est fourni. La plus grande partie du chiffre d'affaires de base concerne les activités réglementées, dont les revenus sont régis par le cadre réglementaire établi par la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie).

La différence (positive ou négative) entre le facturé et le prévisionnel est couverte dans le CRCP (Compte de Régularisation des Charges et des Produits).

5.5.9 CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location sont classés en contrats de location simple et ne sont pas comptabilisés au bilan. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés au compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus du bailleur font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en moins des charges sur la durée du contrat de location.

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « Contrats de location » qui a remplacé la norme IAS 17 « Contrats de location » et est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. IFRS 16 remplace la ligne des charges de location unique par une charge d'amortissement des actifs loués et une charge d'intérêt sur les passifs liés à la location. Cette norme aligne le traitement des charges de location pour tous les contrats de location.

IFRS 16 supprime la distinction entre location simple et location financière d'IAS 17, et requiert de comptabiliser presque tous les contrats de location au bilan :

- un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers.

L'application d'IFRS 16 n'a pas de conséquences significatives dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2023.

5.5.10 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Le coût de l'endettement financier net comprend principalement les charges d'intérêts liées aux dettes financières calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres produits et charges financiers comprennent les revenus des actifs financiers et le résultat de change.

5.5.11 IMPÔTS

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rattachent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. Pour l'exercice 2023, le taux d'impôt appliqué par le groupe est de 25.83 %.

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ;
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des coentreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible ;
- les différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Pour la détermination des montants d'impôt exigible et d'impôt différé, le Groupe prend en compte l'impact des positions incertaines d'impôt et les taxes additionnelles et intérêts qui pourraient être dus.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Cette norme clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat. Le Groupe évalue ses incertitudes fiscales en conformité avec les principes d'IFRIC 23, l'application de cette norme n'aura donc pas de conséquence significative sur les comptes consolidés du groupe.

Teréga SAS appartient au groupe fiscal dont Teréga Holding est la société mère d'intégration. La convention d'intégration fiscale entre Teréga Holding, Teréga SAS, Teréga Solutions, Loca Teréga, Teréga SA et Metha Infra Berry prévoit que les résultats fiscaux soient définitivement acquis par la société mère. Ainsi, la charge d'impôt retenue dans les comptes de Teréga SAS correspond aux résultats fiscaux de Teréga SA, Teréga Solutions, Loca Teréga, Metha Infra Berry et Teréga SAS comme si elles étaient imposées séparément.

La réintégration des charges financières a, par ailleurs, été maintenue au niveau de Teréga Holding, l'imposition s'effectuant au niveau groupe.

5.5.12 MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les écarts de conversion résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat.

5.6 FAITS CARACTÉRISTIQUES DES PÉRIODES PRÉSENTÉES

Nouveau cadre tarifaire

L'année 2023 aura été marquée par la définition de la part de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) des prochains tarifs ATRT8 et ATS3, qui entreront en vigueur en 2024, pour une durée de 4 ans (délibérations finales 2023-360 et 2023-361 du 14 décembre 2023).

Conflit Ukrainien

Les changements de flux de gaz en Europe engendrés par la guerre en Ukraine, n'ont pas eu de répercussion significative sur les activités de stockage de gaz de l'entreprise au cours de l'année 2023.

La guerre en Ukraine n'a pas conduit la société à revoir l'évaluation de ses actifs ou de ses passifs.

CRCP

Conformément aux dispositions de l'article L. 452-2 du code de l'énergie, la CRE fixe les méthodes pour établir les tarifs d'utilisation des réseaux de gaz. Ces tarifs, qui couvrent l'ensemble des coûts supportés par leurs gestionnaires, sont établis en prenant notamment en considération :

- les charges d'exploitation nécessaires au bon fonctionnement et à la sécurité des réseaux et des installations ;
- les charges de capital (amortissement et rémunération des actifs des transporteurs, des distributeurs, des terminaux méthaniers et des opérateurs de stockage).

Ils sont calculés à partir d'hypothèses de charges et de produits établies pour l'ensemble de la période tarifaire. Ces hypothèses présentent des incertitudes lors de la définition des tarifs, ces derniers disposent d'un mécanisme dit CRCP (compte de régularisation des charges et des produits) permettant de corriger, pour des postes préalablement identifiés, les écarts entre les charges et produits prévisionnels et ceux réellement constatés.

Afin d'assurer une meilleure comparabilité des comptes des opérateurs européens, la norme IFRS 14, publiée par l'IASB en janvier 2014, est en cours de mise à jour avec une réflexion concernant le fonctionnement du mécanisme dit CRCP. Cette réflexion pourrait avoir des impacts sur l'arrêté et la présentation des comptes établis en normes françaises.

A date, la position de Teréga conduit à constater les régularisations l'année de leur constatation. Cette position pourrait être revue en fonction des éléments de doctrine à paraître.

5.7 INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

SOCIÉTÉS	31/12/2023			31/12/2022		
	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% CONTRÔLE	% INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% CONTRÔLE	% INTÉRÊT
TERÉGA SA	Intégration globale	100,00%	100,00%	Intégration globale	100,00%	100,00%
TERÉGA SAS	Intégration globale	100,00%	100,00%	Intégration globale	100,00%	100,00%
TERÉGA SOLUTIONS SAS	Intégration globale	100,00%	100,00%	Intégration globale	100,00%	100,00%
LOCATEREGA	Intégration globale	100,00%	100,00%	Intégration globale	100,00%	100,00%
METHA INFRA BERRY	Intégration globale	100,00%	100,00%	Intégration globale	100,00%	100,00%
HY'TOURAINE DISTRIBUTION	Intégration globale	100,00%	100,00%			
TERÉGA SOLUTIONS H2 NEW CO 1	Intégration globale	100,00%	100,00%			
DUALMETHA SAS	Mise en équivalence	11,90%	11,90%	Mise en équivalence	16,53%	16,53%
CHADASAYGAS	Mise en équivalence	40,00%	40,00%	Mise en équivalence	40,00%	40,00%
STIRVIA	Mise en équivalence	49,00%	49,00%	Mise en équivalence	49,00%	49,00%

Les sociétés Hy'Touraine Distribution et Teréga Solutions H2 New Co 1 ont été constituées au premier semestre 2023. Elles ont vocation à porter l'investissement et l'exploitation d'infrastructures dans le cadre de projets liés à l'hydrogène.

5.8 INFORMATIONS RELATIVES À LA COMPARABILITÉ DES COMPTES

5.8.1 CHANGEMENT DE PRÉSENTATION

Il n'y a pas de changement de présentation au 31 décembre 2023.

5.8.2 CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Il n'y a pas de changement de méthode comptable au 31 décembre 2023.

5.8.3 CHANGEMENT D'ESTIMATION COMPTABLE

Il n'y a pas de changement d'estimation comptable au 31 décembre 2023.

5.9 NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

5.9.1 MONNAIE FONCTIONNELLE ET DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société. Sauf indication contraire, toutes les données financières présentées en euros sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

5.9.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET ÉCART D'ACQUISITION

5.9.2.1 Variations des exercices 2023 et 2022

En milliers d'euros

VALEURS BRUTES	31/12/2021	ACQUISITIONS/ ACTIVATIONS	SORTIES	31/12/2022	ACQUISITIONS	SORTIES	ACTIVATIONS	31/12/2023
Ecart d'acquisition	420 760	-	-	420 760	-	-	-	420 760
Frais de développement	11 550	3 616	-	15 167	-	-	1 313	16 479
Logiciels	137 511	4 281	(6 076)	135 717	-	(18 843)	13 706	130 579
Clientèle	38 711	-	-	38 711	-	-	-	38 711
Immobilisations incorporelles en cours	4 284	118	-	4 401	16 037	-	(15 018)	5 420
VALEURS BRUTES	612 817	8 015	(6 076)	614 756	16 037	(18 843)	-	611 950

AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	31/12/2021	DOTATIONS	SORTIES	31/12/2022	DOTATIONS	SORTIES	AUTRES	31/12/2023
Dépréciation de l'écart d'acquisition	(5)	-	-	(5)	-	-	-	(5)
Amt/Dép. frais développement	(2 778)	(2 498)	-	(5 276)	(3 116)	-	-	(8 391)
Amt/Dép. logiciels	(88 837)	(12 242)	5 062	(96 018)	(15 231)	16 565	-	(94 684)
Amt/Dép. clientèle	(10 875)	(1 287)	-	(12 163)	(1 295)	-	-	(13 458)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	(102 496)	(16 027)	5 062	(113 461)	(19 642)	16 565	-	(116 537)
VALEUR NETTE COMPTABLE	510 321	(8 012)	(1 014)	501 296	(3 605)	(2 278)	-	495 412

Ecart d'acquisition :

Lors de la dernière clôture annuelle du 31 décembre 2023, les tests de dépréciation réalisés au niveau des deux UGT Transport et Stockage n'ont pas donné lieu à la constatation d'une dépréciation d'actif. Les principaux travaux ont consisté à :

- Déterminer la base d'actif à tester à partir des comptes consolidés au 31 décembre N ;
- Définir les flux de trésorerie en cohérence avec les hypothèses retenues dans le Plan Stratégique (projeté jusqu'en 2045 en considérant un cadre réglementaire stable, notamment le Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC) permettant de déterminer la rémunération des activités de Transport et de Stockage, et une inflation en ligne avec celle retenue par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)) ;
- Intégrer dans les business plan les tarifs arrêtés par la CRE,

- Définir des hypothèses d'investissements intégrant des perspectives d'évolution à la baisse de la consommation de gaz dans le contexte de la transition énergétique, et comprenant des investissements liés à la décarbonation
- Déterminer le taux d'actualisation des flux de trésorerie en lien avec l'hypothèses de CMPC citée précédemment afin de calculer la valeur recouvrable de chacune des UGT en actualisant leurs flux de trésorerie et la valeur terminale ;

Les tests de dépréciation sont basés sur le cadre réglementaire défini par la CRE dans ses délibérations dites ATS3 applicable à l'activité de Stockage et ATRT8 applicable à l'activité de Transport.

Des sensibilités du test d'impairment ont été effectuées sur une variation du niveau de CMPC ainsi que sur la durée d'observation des flux de trésorerie. L'analyse n'a pas identifié de risque significatif sur l'évaluation de la valeur d'entreprise.

Logiciels

Les sorties concernent deux types de transactions :

- les logiciels qui ne sont plus utilisés par la société (16,6 M€ de valeur brute en 2023). La valeur nette comptable de ces mises au rebut est nulle ;
- les logiciels SaaS qui sont reclassés soit au compte de résultat soit en charges à répartir conformément à la norme IAS 38 (2,3 M€).

5.9.2.2 Immobilisations incorporelles par activités

Transport

En milliers d'euros

Rubrique	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEURS NETTES COMPTABLE	
	31/12/2022	ACQUISITIONS	SORTIES	ACTIVATIONS	31/12/2023	31/12/2022	DOTATIONS	SORTIES	31/12/2023	31/12/2023
Ecart d'acquisition	252 457				252 457	(3)			(3)	252 454
Frais de développement	11 050			1 220	12 270	(3 724)	(2 282)		(6 006)	6 264
Logiciels	94 746		(12 615)	9 130	91 261	(68 315)	(10 245)	10 782	(67 779)	23 482
Immobilisations incorporelles en cours	2 604	10 951		(10 350)	3 205	-			-	3 205
TOTAL	360 857	10 951	(12 615)	-	359 193	(72 042)	(12 527)	10 782	(73 788)	285 405

Le montant des acquisitions d'immobilisations incorporelles de transport comptabilisées sur l'exercice s'élève à 10 951 K€.

Stockage

En milliers d'euros

Rubrique	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEURS NETTES COMPTABLE	
	31/12/2022	ACQUISITIONS	SORTIES	ACTIVATIONS	31/12/2023	31/12/2022	DOTATIONS	SORTIES	31/12/2023	31/12/2023
Ecart d'acquisition	168 304				168 304	(2)			(2)	168 302
Frais de développement	4 116			93	4 209	(1 551)	(834)		(2 385)	1 824
Logiciels	38 522		(6 228)	3 924	36 217	(27 276)	(4 420)	5 783	(25 913)	10 305
Clientèle	38 711				38 711	(12 163)	(1 295)		(13 458)	25 254
Immobilisations incorporelles en cours	627	3 634		(4 016)	244	-			-	244
Total	250 280	3 634	(6 228)	0	247 686	(40 992)	(6 549)	5 783	(41 757)	205 928

Le montant des acquisitions d'immobilisations incorporelles de stockage comptabilisées sur l'exercice s'élève à 3 634 K€.

Activités de Teréga Solutions

En milliers d'euros

Rubrique	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEURS NETTES COMPTABLE	
	31/12/2022	ACQUISITIONS	SORTIES	ACTIVATIONS	31/12/2023	31/12/2022	DOTATIONS	SORTIES	31/12/2023	31/12/2023
Logiciels	2 448			652	3 101	(426)	(566)		(992)	2 109
Immobilisations incorporelles en cours	1 171	1 452		(652)	1 970					1 970
Total	3 619	1 452	-	-	5 071	(426)	(566)	-	(992)	4 080

5.9.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

5.9.3.1 Variations des exercices 2023 et 2022

En milliers d'euros

VALEURS BRUTES	31/12/2021	ACQUISITIONS / ACTIVATIONS	SORTIES	31/12/2022	ACQUISITIONS	SORTIES	ACTIVATIONS	31/12/2023
Terrains	10 973	23	(139)	10 858	-	(25)	22	10 855
Agencements sur terrains	12 308	665	-	12 974	-	-	736	13 709
Constructions	99 769	12 578	(7 703)	104 643	-	(1 408)	6 239	109 474
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations tech, matériel & outillage	3 129 330	145 606	(1 312)	3 273 624	-	(1 084)	120 310	3 392 850
Autres immobilisations corporelles	1 897	50	(13)	1 933	-	(7)	98	2 025
Matériel de bureau	1 744	377	(4)	2 117	-	(12)	327	2 432
Matériel de transport	463	362	-	825	-	-	148	972
Matériel informatique	7 127	647	(72)	7 701	-	(1 634)	883	6 950
Immobilisations corporelles en cours	67 944	(10 181)	-	57 763	158 573	-	(128 763)	87 572
VALEURS BRUTES	3 331 555	150 126	(9 244)	3 472 438	158 573	(4 171)	-	3 626 839

AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	31/12/2021	DOTATIONS	SORTIES	31/12/2022	DOTATIONS	SORTIES	AUTRES	31/12/2023
Amt/Dép. Agencements sur terrains	(8 223)	(314)	-	(8 537)	(1 050)	-	-	(9 586)
Amt/Dép. constructions	(32 969)	(5 348)	3 526	(34 792)	(5 821)	1 233	-	(39 380)
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	(815 263)	(81 254)	1 668	(894 849)	(83 339)	1 084	-	(977 103)
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	(972)	(146)	13	(1 104)	(150)	7	-	(1 248)
Amt/Dép. Matériel de bureau	(711)	(189)	4	(896)	(222)	12	-	(1 106)
Amt/Dép. Matériel transport	(84)	(86)	-	(170)	(117)	-	-	(287)
Amt/Dép. Matériel informatique	(5 200)	(859)	72	(5 987)	(792)	1 634	-	(5 144)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	(863 421)	(88 196)	5 282	(946 335)	(91 489)	3 971	-	(1 033 853)
VALEUR NETTE COMPTABLE	2 468 134	61 930	(3 961)	2 526 102	67 084	(200)	-	2 592 986

5.9.3.2 Immobilisations corporelles par activités

Transport

En milliers d'euros

Rubrique	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEURS NETTES COMPTABLE	
	31/12/2022	ACQUISITIONS	SORTIES	ACTIVATIONS	31/12/2023	31/12/2022	DOTATIONS	SORTIES	31/12/2023	31/12/2023
Terrains	7 794		(24)	22	7 792					7 792
Agencements sur terrains	3 528				3 528	(1 877)	(258)		(2 135)	1 393
Constructions	65 434		(1 103)	1 692	66 023	(21 953)	(3 690)	928	(24 715)	41 308
Installations tech, matériel & outillage	2 004 522		(957)	80 604	2 084 169	(644 896)	(51 205)	957	(695 144)	1 389 026
Autres immobilisations corporelles	976			62	1 038	(472)	(95)	7	(561)	477
Matériel de bureau	1 686		(11)	233	1 908	(774)	(176)	11	(939)	969
Matériel de transport	693			148	841	(154)	(104)		(258)	584
Matériel informatique	5 252		(1 111)	694	4 836	(3 989)	(552)	1 100	(3 441)	1 395
Immobilisations corporelles en cours	28 002	91 365		(83 456)	35 912					35 912
TOTAL	2 117 889	91 365	(3 206)	0	2 206 048	(674 115)	(56 079)	3 002	(727 192)	1 478 857

Le montant des acquisitions d'immobilisations corporelles de transport comptabilisées sur l'exercice s'élève à 91 365 K€.

Stockage

Rubrique	VALEURS BRUTES					AMORTISSEMENTS				En milliers d'euros
	31/12/2022	ACQUISITIONS	SORTIES	ACTIVATIONS	31/12/2023	31/12/2022	DOTATIONS	SORTIES	31/12/2023	VALEURS NETTES COMPTABLE
										31/12/2023
Terrains	3 063				3 063					3 063
Agencements sur terrains	9 445			736	10 181	(6 660)	(791)		(7 451)	2 730
Constructions	39 210		(276)	4 517	43 450	(12 839)	(2 131)	305	(14 665)	28 786
Installations tech, matériel & outillage	1 269 102		(131)	39 709	1 308 681	(249 954)	(32 134)	128	(281 960)	1 026 721
Autres immobilisations corporelles	925			30	955	(632)	(55)		(687)	268
Matériel de bureau	431			92	524	(122)	(46)	2	(167)	357
Matériel de transport	131				131	(16)	(13)		(29)	102
Matériel informatique	2 449		(558)	224	2 114	(1 998)	(240)	534	(1 704)	411
Immobilisations corporelles en cours	27 332	66 417		(45 309)	48 441					48 441
Total	1 352 088	66 417	(966)	(0)	1 417 540	(272 220)	(35 410)	969	(306 662)	1 110 878

Le montant des acquisitions d'immobilisations corporelles de stockage comptabilisées sur l'exercice s'élève à 66 417 K€.

Activités de Teréga Solutions

Rubrique	VALEURS BRUTES		AMORTISSEMENTS		En milliers d'euros
					VALEURS NETTES COMPTABLE

	31/12/2022	ACQUISITIONS	SORTIES	ACTIVATIONS	31/12/2023	31/12/2022	DOTATIONS	SORTIES	31/12/2023	31/12/2023
Autres immobilisations corporelles	32				32					32
Immobilisations corporelles en cours	2 428	791			3 219					3 219
Total	2 460	791	-	-	3 251	-	-	-	-	3 251

5.9.4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

5.9.4.1 Variations de l'exercice

En milliers d'euros

	31/12/2022	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	VARIATION DE SITUATION NETTE	DÉPRÉCIATION	31/12/2023
Titres mis en équivalence	660	6	(430)	-	237
<i>Chadasaygas</i>	-	-	-	-	-
<i>DualMetha</i>	660	6	(430)	-	237
Titres de participation	332	-	-	-	332
<i>3 GRT</i>	1	-	-	-	1
<i>Declaranet</i>	312	-	-	-	312
<i>Prisma</i>	19	-	-	-	19
Titres immobilisés	6 908	-	-	(3 358)	3 550
<i>Hydrogène de france</i>	6 908	-	-	(3 358)	3 550
	7 901	6	(430)	(3 358)	4 119

5.9.4.2 Variations de l'exercice précédent

En milliers d'euros

	31/12/2021	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	ACQUISITIONS	RECLASS	VARIATION DE SITUATION NETTE	DÉPRÉCIATION	31/12/2022
Titres mis en équivalence	823	(9)	-	1 115	(1 269)	-	660
<i>Chadasaygas</i>	-	-	-	1 115	(1 115)	-	-
<i>DualMetha</i>	823	(9)	-	-	(154)	-	660
Titres de participation	332	-	-	-	-	-	332
<i>3 GRT</i>	1	-	-	-	-	-	1
<i>Declaranet</i>	312	-	-	-	-	-	312
<i>Prisma</i>	19	-	-	-	-	-	19
Titres immobilisés	8 245	-	32	-	-	(1 369)	6 908
<i>Hydrogène de france</i>	8 245	-	32	-	-	(1 369)	6 908
	9 400	(9)	32	1 115	(1 269)	(1 369)	7 901

Les titres de participation mis en équivalence sont constitués des parts et des frais d'acquisition dans les sociétés suivantes :

- Groupe Chadasaygas, détenue à 40% ;
- DualMetha, détenue à 11,9% ;
- Stirvia, détenue à 49%.

Après analyse, il a été déterminé que Teréga détenait une influence notable sur ces trois sociétés. La méthode de consolidation appliquée est celle de la mise en équivalence.

Les délais de clôture des filiales ne permettant pas une remontée des données pour la période concernée, les chiffres utilisés pour les situations nettes et les résultats correspondent à ceux de l'exercice 2022 pour Dualmetha et Stirvia.

L'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire du Groupe Chadasaygas a été prononcée le 14 décembre 2023. Du fait des dépréciations déjà comptabilisées, aucun impact comptable supplémentaire n'a été constaté dans les comptes consolidés du Groupe Teréga en 2023. Cette

procédure n'engendre pas à la clôture 2023 de déconsolidation chez Teréga tant que la procédure de liquidation reste ouverte.

Une augmentation de capital de Dualmetha de 550 K€ a été effectuée le 12 décembre 2023, à laquelle le Groupe Teréga n'a pas participé. Une dilution de la participation a ainsi été constatée passant de 16,53% à 11,9%. Une dépréciation de l'écart d'acquisition a été comptabilisé pour 348 K€.

Les titres immobilisés sont constitués des parts prises dans Hydrogène de France, détenu à 2,35%. Dans les comptes sociaux, les titres de participation Hydrogène de France sont comptabilisés au coût d'acquisition (y compris frais d'acquisition).

Dans les comptes IFRS, Teréga Solutions a pris l'option irrévocable de la mise à la juste valeur en contrepartie des OCI non recyclables.

Ainsi, la valorisation des titres au 31 décembre 2023 a été ajustée sur la base du cours de fin d'année.

5.9.5 STOCKS

En milliers d'euros

VALEURS BRUTES	31/12/2023			31/12/2022		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements	41 859	(4 912)	36 947	31 467	(4 945)	26 522
VALEURS BRUTES	41 859	(4 912)	36 947	31 467	(4 945)	26 522

Les stocks sont composés de pièces de matériel technique ainsi que de stocks de gaz, principalement pour l'autoconsommation.

La provision pour dépréciation du stock de matières et fournitures est constituée sur la base d'une analyse détaillée des rotations par article.

5.9.6 CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

En milliers d'euros

	31/12/2023	31/12/2022
Clients et comptes rattachés	12 930	13 156
Factures à établir	51 443	47 746
Dép. clients et comptes rattachés	(858)	(405)
CRÉANCES CLIENTS	63 515	60 497

5.9.7 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ COMPTABILISÉS

5.9.7.1 Variations de l'exercice

La variation des impôts différés au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros

	31/12/2022	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	CAPITAUX PROPRES	RECLASSEMENTS	31/12/2023
Actifs d'impôt différé	2	-	-	-	(2)	-
Passifs d'impôt différé	(284 726)	(19 816)	3 284	9 712	2	(291 544)
IMPÔT DIFFÉRÉ NET	(284 724)	(19 816)	3 284	9 712	-	(291 544)

Les impôts différés constatés dans les « autres éléments du résultat global » sont relatifs aux instruments de couverture ainsi qu'à la mise à la juste valeur des titres Hydrogène de France.

Les impôts différés en capitaux propres correspondent principalement aux intérêts relatifs aux obligations remboursables en actions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Les actifs et passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé doit refléter les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entité s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

5.9.7.2 Natures d'impôts différés de l'exercice

En milliers d'euros

	31/12/2022	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	AUTRES RÉSERVES	RECLASS. 31/12/2023	31/12/2023
- Impôt différé sur différence entre le résultat comptable et le résultat fiscal	1 733	146			(250)	1 629
- Impôt sur autres retraitements de consolidation	648	(872)	867	-	(45)	599
- Impôt différé sur écart de réévaluation sur immobilisations corporelles et incorporelles (allocation du prix d'acquisition)	(196 505)	970				(195 535)
- Impôt différé sur frais d'acquisition de titres	37 952	-			(7 331)	30 621
- Impôt différé sur annulation des provisions réglementées	(135 278)	(9 937)			7 334	(137 882)
- Impôt différé sur engagement sociaux	4 557	13	(277)		207	4 500
- Impôt différé sur norme IFRIC 21 C3S	(169)	(37)			44	(161)
- Impôt différé sur retraitement de la dette financière	2 365	(10 100)	2 694	9 712	15	4 686
- Impôt différé résultant du report variable	(27)	-	-		27	-
IMPÔT DIFFÉRÉ NET	(284 724)	(19 816)	3 284	9 712	0	(291 544)
Actifs d'impôt différé	2	-	-	-	(2)	(0)
Passifs d'impôt différé	(284 726)	(19 816)	3 284	9 712	2	(291 544)
IMPÔT DIFFÉRÉ NET	(284 724)	(19 816)	3 284	9 712	0	(291 544)

5.9.7.3 Variations et natures d'impôts différés de l'exercice précédent

Les variations de l'exercice précédent sont les suivantes :

En milliers d'euros

	31/12/2021	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	CAPITAUX PROPRES	RECLASSEMENTS	31/12/2022
Actifs d'impôt différé	479	-	-	-	(477)	2
Passifs d'impôt différé	(275 291)	(19 751)	(246)	10 086	477	(284 726)
IMPÔT DIFFÉRÉ NET	(274 812)	(19 751)	(246)	10 086	1	(284 724)

Les impôts différés constatés dans les « autres éléments du résultat global » sont relatifs aux écarts actuariels sur engagement de retraites ainsi qu'à la mise à la juste valeur des titres Hydrogène de France.

Les impôts différés en capitaux propres correspondent aux intérêts relatifs aux obligations remboursables en actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

En milliers d'euros

	31/12/2021	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	AUTRES RÉSERVES	RECLASS. 31/12/2022	31/12/2022
- Impôt différé sur différence entre le résultat comptable et le résultat fiscal	1 415	318	-	-	-	1 733
- Impôt sur autres retraitements de consolidation	499	(579)	354	374	-	648

- Impôt différé sur écart de réévaluation sur immobilisations corporelles et incorporelles (allocation du prix d'acquisition)	(195 656)	(849)	-	-	-	(196 505)
- Impôt différé sur frais d'acquisition de titres	37 952	-	-	-	-	37 952
- Impôt différé sur annulation des provisions réglementées	(126 937)	(8 341)	-	-	-	(135 278)
- Impôt différé sur engagement sociaux	5 332	(98)	(678)	-	-	4 557
- Impôt différé sur norme IFRIC 21 C3S	(177)	8	-	-	-	(169)
- Impôt différé sur retraitement de la dette financière	2 760	(10 229)	122	9 712	-	2 365
- Impôt différé résultant du report variable	-	18	(44)	-	-	(27)
IMPÔT DIFFÉRÉ NET	(274 812)	(19 751)	(246)	10 086	-	(284 724)
Actifs d'impôt différé	478	-	-	-	(477)	2
Passifs d'impôt différé	(275 291)	(19 751)	(246)	10 086	477	(284 726)
IMPÔT DIFFÉRÉ NET	(274 812)	(19 751)	(246)	10 086	-	(284 724)

5.9.7.4 Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Conformément à la description faite dans la note 5.5.1.2, les déficits fiscaux des entités du groupe ne sont pas restitués aux entités qui les ont générées. Chaque société juridique est considérée comme une entité fiscale indépendante, le périmètre d'intégration fiscal étant placé au-dessus de Teréga SAS.

Ainsi, les actifs d'impôts différés, correspondant aux déficits utilisés par l'intégration fiscale et non comptabilisés car non disponibles dans les comptes consolidés s'élèvent à 8 700 K€ au 31 décembre 2023 et étaient de 8 802 K€ au 31 décembre 2022.

5.9.8 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	En milliers d'euros	
	31/12/2023	31/12/2022
Disponibilités	66 836	60 278
TOTAL TRÉSORERIE NETTE	66 836	60 278

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement disponibles ou des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

L'augmentation des disponibilités au 31 décembre 2023 s'explique principalement par les activités opérationnelles qui ont généré plus de trésorerie par rapport au niveau des activités d'investissements et de financements.

5.9.9 CAPITAL ET RÉSERVES

Au 31 décembre 2023, le capital social s'élève à 489 474 K€ composé de 48 947 355 actions d'un nominal de 10 euros.

Le Groupe a mis en place des financements externes ainsi qu'un emprunt obligataire remboursable en actions (ORA) d'une valeur nominale de 790 000 K€ de maturité 30 ans à l'origine. Les obligations remboursables en actions émises par le Groupe sont considérées comme des instruments de capitaux propres selon la norme IAS 32. La charge d'intérêts sur les ORA (nets d'impôts) est classée en capitaux propres.

Le 26 février 2015 l'emprunt ORA a fait l'objet d'un remboursement de 120 000 K€ réparti au pourcentage de détention du capital des quatre actionnaires, ramenant sa valeur nominale à 670 000 K€.

Le 20 octobre 2020 l'emprunt ORA a fait l'objet d'un remboursement de 200 000 K€ réparti au pourcentage de détention du capital des quatre actionnaires, ramenant sa valeur nominale à 470 000 K€.

5.9.10 PROVISIONS

En milliers d'euros

	31/12/2021	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	31/12/2022	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	31/12/2023
Provisions pour litiges - non courant	-	-	-	-	-	-	-
PROVISIONS NON COURANTES	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges - courant	125	740	-	865	-	(104)	762
Autres provisions pour charges - courant	135	822	-	957	250	(135)	1 072
PROVISIONS COURANTES	260	1 562	-	1 822	250	(239)	1 834
TOTAL PROVISIONS	260	1 562	-	1 822	250	(239)	1 834

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

5.9.11 DETTES FINANCIÈRES

5.9.11.1 Variations de l'exercice 2023

La variation des dettes financières au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros

	31/12/2022	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2023
Emprunts obligataires - non courant	1 782 231	-	-	1 782 231
Emission titres part. et avances de l'état - non courant	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	10 982	-	(2 986)	7 995
TOTAL NON-COURANT	1 793 213	-	(2 986)	1 790 226
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	-	-	-	-
Emprunts obligataires - courant	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts - courant	18 900	31 479	(29 579)	20 800
TOTAL COURANT	18 900	31 479	(29 579)	20 800
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	1 812 113	31 479	(32 565)	1 811 026

En milliers d'euros

	31/12/2023					
	TOTAL	N+1	N+2	N+3	N+4	>=N+5
Emprunts obligataires	1 782 231	-	546 189	-	-	1 236 042
Emprunts auprès établis. de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	7 995	7 995	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	20 800	20 800	-	-	-	-
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	1 811 026	28 795	546 189	-	-	1 236 042

La structure financière est composée :

- D'emprunts obligataires pour 1 782 231 K€, dont :
 - Emprunt obligataire public pour 550 000 K€, à échéance 2025, taux fixe de 2,200%, déduction faite des frais d'émission pour 3 810 K€ ;
 - Emprunt obligataire privé pour 350 000 K€, à échéance 2035, taux fixe de 2,998%, déduction faite des frais d'émission pour 1 566 K€ ;
 - Emprunt obligataire pour 400 000 K€, à échéance 2028, taux fixe de 0,625%, déduction faite des frais d'émission pour 2 517 K€ et de la prime d'émission pour 2 604 K€ ;
 - Emprunt obligataire pour 500 000 K€, à échéance 2030, taux fixe de 0,875%, déduction faite des frais d'émission pour 2 341 K€ et de la prime d'émission pour 4 930 K€.

- D'une réserve de crédit RCF (Revolving Credit Facility) d'une capacité de tirage de 250 000 K€. La RCF n'a pas fait l'objet de tirage au 31 décembre 2023 ;
- D'autres emprunts et dettes assimilés non courant pour 7 995 K€ (principalement les garanties clients équivalent à des dépôts et cautionnements reçus) ;
- D'intérêts courus sur emprunts pour 20 800 K€ composés de :
 - 4 515 K€ d'intérêts courus relatifs à l'emprunt obligataire de 400 M€ souscrit en 2020 ;
 - 7 935 K€ d'intérêts courus relatifs à l'emprunt obligataire de 550 M€ souscrit en 2015 ;
 - 4 718 K€ d'intérêts courus relatifs à l'emprunt obligataire de 350 M€ souscrit en 2015 ;
 - 3 582 K€ d'intérêts courus relatifs à l'emprunt obligataire de 500 M€ souscrit en 2020 ;
 - 52 K€ de frais RCF.

Le groupe respecte ses engagements contractuels de ratios bancaires.

5.9.11.2 Variations de l'exercice précédent

En milliers d'euros

	31/12/2021	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2022
Emprunts obligataires - non courant	1 782 231	-	-	1 782 231
Emission titres part. et avances de l'état - non courant	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	3 056	8 629	(703)	10 982
TOTAL NON-COURANT	1 785 286	8 629	(703)	1 793 213
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	10 000	-	(10 000)	-
Emprunts obligataires - courant	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts - courant	17 010	30 960	(29 070)	18 899
TOTAL COURANT	27 010	30 960	(39 070)	18 899
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	1 812 296	39 589	(39 773)	1 812 113

En milliers d'euros

	31/12/2022					
	TOTAL	N+1	N+2	N+3	N+4	>=N+5
Emprunts obligataires	1 782 231	-	-	546 189	-	1 236 042
Emprunts auprès établis. de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	10 989	10 989	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	18 892	18 892	-	-	-	-
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	1 812 113	29 881	-	546 189	-	1 236 042

5.9.11.3 Endettement financier net

En milliers d'euros

ENDETTEMENT FINANCIER NET	31/12/2021	VARIATION DE LA PÉRIODE	31/12/2022	VARIATION DE LA PÉRIODE	31/12/2023
Trésorerie brute	19 691	40 586	60 278	6 558	66 836
Soldes débiteurs et concours bancaires courants	-	-	-	-	-
TRÉSORERIE NETTE	19 691	40 586	60 278	6 558	66 836
Endettement financier brut	1 812 296	(183)	1 812 113	(1 087)	1 811 026
ENDETTEMENT FINANCIER NET	1 792 605	(40 769)	1 751 835	(7 645)	1 744 190

5.9.11.4 Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque de marché

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe est confronté, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit et de contrepartie est géré au niveau du Groupe. Il représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie viendrait à manquer à ses obligations de paiement contractuelles.

Le risque de crédit et de contrepartie concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments financiers dérivés et les dépôts auprès des banques et institutions financières, ainsi que les expositions de crédit aux clients, y compris les créances impayées.

L'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie à la date de clôture est la suivante :

En milliers d'euros

	31/12/2023					
	TOTAL	N+1	N+2	N+3	N+4	>=N+5
Autres actifs non courants	-	-	-	-	-	-
Créances clients	63 515	63 515	-	-	-	-
Créances d'impôt exigible courantes	-	-	-	-	-	-
Créances sociales	272	272	-	-	-	-
Créances fiscales	(2 293)	(2 293)	-	-	-	-

Autres créances	4 120	4 120	-	-	-	-
TOTAL CRÉANCES	65 614	65 614	-	-	-	-

Compte tenu de la typologie des clients, qui sont des acteurs européens gaziers significatifs et du nombre relativement peu élevé de clients expéditeurs, le Groupe considère qu'il n'est exposé qu'à un risque de crédit marginal.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les flux de trésorerie contractuels sont essentiellement constitués des frais financiers relatifs aux paiements des intérêts et remboursements du capital.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité/risque.

La performance financière du Groupe n'est pas matériellement influencée par les fluctuations des taux de change puisqu'une partie significative de l'activité se déroule au sein de la zone euro et les coûts et les revenus sont généralement libellés dans la même devise.

Le Groupe n'est pas exposé aux variations de flux futurs. L'intégralité de sa dette non courante est à taux fixe.

5.9.11.5 Informations relatives à la juste valeur des actifs et passifs financiers

- Trésorerie, prêts et créances

Le groupe estime que la valeur comptable de la trésorerie, des créances clients, des autres créances, des dettes fournisseurs, des autres dettes et des divers dépôts et cautionnements reflète la valeur de marché compte tenu du fort degré de liquidité de ces postes et leur échéance à moins d'un an.

- Actifs à la juste valeur

Les VMP sont comptabilisées à leur prix d'acquisition qui reflète leur juste valeur (les montants sont non significatifs).

- Instruments dérivés et de couverture

Le groupe a mis en place, le 6 février 2020, un swap de taux d'intérêt à départ différé avec une clause de résiliation obligatoire anticipée au 6 mars 2020 afin de couvrir le risque de fluctuation de taux d'intérêt en amont de la date d'émission de l'obligation émise par Teréga SAS. Ce swap a été résilié le 20 février 2020, jour de la date de négociation de l'émission obligataire émise par Teréga SAS. Ce swap a une maturité de 7 ans.

La soulte (issue de la juste valeur à la clôture du swap) payée par Teréga SAS est étalée sur la durée de couverture (soit 7 ans à partir du 20 février 2020) au compte de résultat.

Le Groupe a souscrit sur le premier semestre 2023 des instruments de couverture (swaps de taux d'intérêts à départ décalé) de taux pour le futur refinancement de la souche obligataire arrivant à échéance en août 2025 (refinancement hautement probable en octobre 2024) afin de se protéger contre la hausse des taux. D'un nominal total de 275 millions d'euros (50% de couverture du futur refinancement en nominal), ces instruments devant s'activer le 15 octobre 2024 ont été souscrits à un taux fixe moyen de 2,91 % avec une maturité de 7 ans.

Le montant de la variation sur la période de la réserve de couverture provenant des gains et pertes accumulés en capitaux propres est de - 10 428 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

- Passifs financiers au coût amorti

Concernant les dettes fournisseurs, le Groupe considère que la valeur comptable reflète la valeur de marché en raison de leur fort degré de liquidité.

La valeur de marché des dettes financières à long terme et à court terme est déterminée en utilisant la valeur des flux de trésorerie décaissés futurs estimés, actualisés en utilisant les taux observés par le Groupe en fin de période pour les instruments possédant des conditions et des échéances similaires.

- Bilan des instruments financiers

Les valeurs de marché des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière ont été classées selon la hiérarchie ci-dessous telle que définie par la norme IFRS 7 :

- Niveau 1 : la juste valeur est basée sur des prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : la juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs »), autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (sous forme de prix) soit indirectement (déterminées à partir de prix).
- Niveau 3 : la juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs ») qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (« inputs » non observables).

5.9.12 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	En milliers d'euros	
	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fournisseurs	6 547	10 913
Factures non parvenues	60 224	56 216
DETTES FOURNISSEURS	66 771	67 130

Le montant des factures non parvenues correspond au cycle normal de réception des travaux dans le cadre des opérations conduites par le Groupe. Le niveau des factures non parvenues au 31 décembre 2023 est lié aux activités d'investissements à cette période avec des réceptions de travaux significatives.

Contrôle de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (« DGCCRF »)

Le 4 octobre 2019, Teréga SA a reçu un avis de contrôle de la DGCCRF sur les délais de paiement inter-entreprises. Le contrôle couvre l'année 2018 et a démarré le 14 janvier 2020. Il a donné lieu à échange de documents pendant le premier trimestre 2022. Aucune conclusion n'a été reçue à ce jour.

5.10 INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

5.10.1 PRODUITS

	En milliers d'euros	
	EXERCICE AU 31/12/2023	EXERCICE AU 31/12/2022
Production vendue de biens	25	0
Production vendue de services	488 478	488 407
Ventes de marchandises	183	(0)
Management Fees	-	28
CHIFFRE D'AFFAIRES	488 686	488 436

La production vendue de services correspond principalement aux recettes de capacités de transport et de stockage, auxquelles s'ajoutent les recettes provenant des contrats de raccordement et de transit. L'ensemble du chiffre d'affaires est réalisé en France.

5.10.2 AUTRES PRODUITS

	En milliers d'euros	
	EXERCICE AU 31/12/2023	EXERCICE AU 31/12/2022
Autres produits	3 562	2 455
Transferts de charges d'exploitation	279	226
AUTRES PRODUITS	3 840	2 681

Les autres produits proviennent essentiellement de refacturations de conventions de travaux lors des déviations de canalisations.

5.10.3 ACHATS ET CHARGES

5.10.3.1 Achats de matières, fournitures et marchandises

En milliers d'euros

	EXERCICE AU 31/12/2023	EXERCICE AU 31/12/2022
Achat matières premières, fournitures et autres approvisionnements	(21 838)	(9 033)
Var. stocks matières premières, fournitures et autres approvisionnements	10 392	626
Achat d'études	-	(67)
Autres achats	(12)	(1)
Achats non stockés de matières et fournitures	(40 895)	(46 395)
ACHATS CONSOMMÉS	(52 352)	(54 870)

5.10.3.2 Charges de personnel

En milliers d'euros

	EXERCICE AU 31/12/2023	EXERCICE AU 31/12/2022
Rémunérations du personnel	(40 219)	(39 194)
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	(20 581)	(19 747)
Participation des salariés	(4 632)	(4 220)
Autres charges de personnel (dont intéressement)	(7 734)	(7 198)
Dot./Prov. engagements sociaux	(829)	(1 487)
Rep./Prov. engagements sociaux	625	1 875
Reprise / (Dotation) nettes sur engagements sociaux	(204)	388
CHARGES DE PERSONNEL	(73 370)	(69 971)

L'augmentation des charges de personnel s'explique principalement par la hausse des rémunérations en accord avec les négociations annuelles obligatoires de 2023 et l'augmentation de l'intéressement.

5.10.3.3 Charges externes

En milliers d'euros

	EXERCICE AU 31/12/2023	EXERCICE AU 31/12/2022
Sous-traitance générale	(25 046)	(24 036)
Locations et charges locatives	(1 869)	(1 908)
Entretiens et réparations	(13 503)	(14 055)
Primes d'assurance	(1 183)	(926)
Divers	(2 012)	(1 954)
Personnel mis à disposition	(25)	-
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(1 309)	(1 494)
Publicités	(2 090)	(3 147)
Transports	(107)	(109)
Déplacements, missions	(2 618)	(2 311)
Frais postaux	(1 893)	(2 103)
Services bancaires	(123)	(130)
Autres charges externes	(1 546)	(1 085)
CHARGES EXTERNES	(53 324)	(53 258)

5.10.3.4 Impôts et taxes

En milliers d'euros

	EXERCICE AU 31/12/2023	EXERCICE AU 31/12/2022
Impôts et taxes sur rémunérations	(937)	(400)
Autres impôts et taxes	(10 058)	(10 529)
IMPÔTS ET TAXES	(10 995)	(10 929)

5.10.4 PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

	En milliers d'euros	
	EXERCICE AU 31/12/2023	EXERCICE AU 31/12/2022
Intérêts emprunts bancaires	(10 871)	(10 891)
Intérêts emprunt obligataire	(20 802)	(20 779)
Intérêts comptes courant	7	(15)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(31 666)	(31 685)
Dividendes	16	34
Dot./dép des actifs financiers	(348)	-
Autres charges financières	(8)	(11)
Autres produits financiers	2 789	107
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	2 449	130
RÉSULTAT FINANCIER	(29 217)	(31 555)

Les intérêts des emprunts sont relatifs aux financements externes mentionnés dans le paragraphe « dettes financières ».

Les intérêts des emprunts sont calculés via un Taux d'Intérêt Effectif (TIE).

5.10.5 IMPÔTS

5.10.5.1 Impôts comptabilisés dans le résultat

	En milliers d'euros	
	EXERCICE AU 31/12/2023	EXERCICE AU 31/12/2022
Impôt exigible (IS au taux normal / contribution additionnelle et exceptionnelle)	(33 491)	(32 478)
Impôts différés	(19 816)	(19 751)
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	(53 307)	(52 228)

Conformément à la description faite dans la note 5.9.7, les actifs d'impôt relatifs aux déficits apportés à l'intégration fiscale "Teréga Holding" ne sont pas comptabilisés dans les présents comptes consolidés.

En prenant en compte cet actif, la charge d'impôt serait la suivante :

	En milliers d'euros	
	EXERCICE AU 31/12/2023	EXERCICE AU 31/12/2022
Impôt exigible (IS au taux normal / contribution additionnelle et exceptionnelle)	(33 491)	(32 478)
Impôts différés	(19 816)	(19 751)
Impôts différés actifs non comptabilisés	8 700	5 191
IMPÔTS DIFFÉRÉS	(11 116)	(14 560)
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	(44 607)	(47 038)

5.10.5.2 Rapprochement entre l'impôt effectif et l'impôt théorique

En milliers d'euros

	EXERCICE AU 31/12/2023	EXERCICE AU 31/12/2022
TAUX D'IMPOSITION	25,83%	25,83%
Résultat de la période attribuable aux :		
- propriétaires de la société	105 142	103 860
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(122)	(1 169)
RÉSULTAT CONSOLIDÉ APRÈS IMPÔT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	105 263	105 029
Impôt exigible	(33 491)	(32 478)
Impôt différé	(19 816)	(19 751)
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	(53 307)	(52 228)
RÉSULTAT CONSOLIDÉ AVANT IMPÔT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	158 570	157 257
IMPÔT THÉORIQUE (AU TAUX D'IMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE)	(40 959)	(40 620)
Différences permanentes entre résultat comptable et résultat fiscal	(282)	(580)
Effet intégration fiscale	(12 469)	(12 326)
Crédits d'impôt	415	1 284
Redressement fiscaux et régul IS	(8)	12
Autres	(4)	-
IMPÔT EFFECTIF	(53 307)	(52 228)

5.10.6 AVANTAGES DU PERSONNEL

5.10.6.1 Variation de l'obligation nette et impact comptabilisé en résultat et OCI

En milliers d'euros

	31/12/2023	31/12/2022
AVANTAGE DU PERSONNEL À L'OUVERTURE	19 746	22 757
Coûts des services rendus à la période	1 036	1 299
Coûts de services passés	(703)	-
Charges d'intérêts	668	188
Pertes et gains actuariels CET et MDT	(280)	(688)
Prestations versées par l'employeur	(630)	(1 187)
Autres ajustements	-	-
IMPACT COMPTABILISÉ EN RÉSULTAT	91	-388
Pertes et gains actuariels	(1 073)	(2 623)
IMPACT COMPTABILISÉ EN OCI	-1 073	-2 623
AVANTAGE DU PERSONNEL À LA CLÔTURE	18 764	19 746
Dettes sociales (CET) à la clôture	3 826	3 268
OBLIGATION NETTE À LA CLÔTURE	22 590	23 014

Sensibilité au taux d'actualisation

Une variation de plus ou moins 0,5% des taux d'actualisation - toutes choses étant égales par ailleurs - aurait approximativement les effets suivants sur les engagements :

En milliers d'euros

	Augmentation de 0,5%	Diminutions de 0,5%
Valeur actuarielle des droits accumulés au 31/12/2023	(1 513)	1 709

Ecart actuariels

Les écarts actuariels au 31/12/2023 sont uniquement liés à des variations d'hypothèses financières (taux d'actualisation).

Estimation des paiements futurs

Les versements futurs estimés se décomposent comme suit :

En milliers d'euros

ANNÉES	PAIEMENTS FUTURS
2024	558
2025	576
2026	520
2027	711
2028	1 239
2029 - 2033	11 739

Les avantages du personnel sont principalement composés des éléments suivants :

- MIP (Mutuelle de l'Industries du Pétrole) : régime de complémentaire santé,

- Droit de cessation anticipé d'activité (CAA) : régime de retraite dont le but est de fournir une allocation de retraite au salarié ayant une ancienneté suffisante en service posté,
- Indemnités de fin de carrière : versement en capital dû au salarié par l'entreprise lors du départ à la retraite,
- Médailles du travail : capital versé au salarié lorsque celui-ci atteint une certaine ancienneté groupe,
- PEC (Plan épargne choisie) : jours que les anciens détachés ont acquis et dont ils disposent pour partir plus tôt en retraite,
- Malakoff : régime de prévoyance,
- CET (Compte Épargne Temps) : le but est de permettre aux salariés qui le désirent d'accumuler des droits de congés rémunérés.

5.10.6.2 Hypothèses actuarielles

L'évaluation actuarielle des engagements sociaux en norme IAS 19 a été faite par un actuairé indépendant.

	31/12/2023	31/12/2022
TAUX D'ACTUALISATION À LA DATE DE CLÔTURE	3,40%	3,00%
TAUX D'INFLATION	2,00%	2,00%
TAUX D'AUGMENTATION MOYEN DES SALAIRES	3,00%	3,00%
TAUX DE CHARGES PATRONALES	53,00%	53,00%
TAUX DE TURNOVER	Tables Cadre/Non Cadre de taux décroissants par âge et nuls au-delà de 55 ans	Tables Cadre/Non Cadre de taux décroissants par âge et nuls au-delà de 55 ans
AGE DE DÉPART EN RETRAITE	Cadre : 62 à 67 ans Non Cadre : 60 à 64 ans	Cadre : 62 à 66 ans Non Cadre : 60 à 63 ans
TABLE DE MORTALITÉ	Phase d'activité : TH/TF 00-02 Phase de retraite : TGH/TGF 05	Phase d'activité : TH/TF 00-02 Phase de retraite : TGH/TGF 05

5.10.7 EFFECTIFS

	EXERCICE AU 31/12/2023	EXERCICE AU 31/12/2022
EFFECTIF VENTILÉ PAR CATÉGORIE		
Cadres	326	318
OETAM	353	357
TOTAL EFFECTIF	679	675
EFFECTIF MOYEN EMPLOYÉ PENDANT L'EXERCICE		
Cadres	318	314
OETAM	352	358
TOTAL EFFECTIF MOYEN	670	672

5.11 INFORMATIONS SECTORIELLES

5.11.1 Répartition des immobilisations

La répartition des immobilisations par UGT est présentée en Note 5.9.2.

5.11.2 Répartition des dettes financières

La répartition des dettes financières du groupe par UGT est la suivante :

En milliers d'euros

	31/12/2023	31/12/2022
DETTES FINANCIÈRES	1 790 221	1 793 213
<i>Activité Transport</i>	984 622	986 267
<i>Activité Stockage</i>	805 600	806 946
<i>Activités Teréga Solutions</i>	2 789	14 789
<i>Autre</i>	-2 789	-14 789

5.11.3 Répartition du compte de résultat

La répartition des agrégats du compte de résultat par UGT est la suivante :

En milliers d'euros

	31/12/2023	31/12/2022
CHIFFRE D'AFFAIRES	488 686	488 436
<i>Activité Transport</i>	312 573	330 281
<i>Activité Stockage</i>	175 780	157 851
<i>Activités Teréga Solutions</i>	1 930	1 563
<i>Autre</i>	-1 597	-1 259
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	187 614	190 703
<i>Activité Transport</i>	117 836	135 031
<i>Activité Stockage</i>	73 025	56 715
<i>Activités Teréga Solutions</i>	-3 247	-1 043
RÉSULTAT NET	105 142	103 860
<i>Activité Transport</i>	70 020	80 588
<i>Activité Stockage</i>	39 912	26 159
<i>Activités Teréga Solutions</i>	-4 789	-2 887

5.11.4 Information géographique

L'ensemble du chiffre d'affaires est réalisé en France.

5.11.5 Information sur les principaux clients

Pour l'UGT Transport, en 2023, le plus gros client représente 40% du chiffre d'affaires. Les 5 plus gros clients représentent 70% du chiffre d'affaires. Ces clients sont des fournisseurs de gaz naturel.

Pour l'UGT Stockage, en 2023, le plus gros client représente 16% du chiffre d'affaires. Les 5 plus gros clients représentent 56% du chiffre d'affaires. Ces clients sont principalement des fournisseurs de gaz naturel et des opérateurs de trading sur les marchés de l'énergie.

5.12 RISQUES CLIMATIQUES

Le changement climatique et la transition énergétique sont pris en compte dans la préparation des comptes consolidés.

Le Groupe Teréga est exposé aux risques d'aléas climatiques extrêmes (inondations, feux de forêts) pouvant engendrer une perte totale ou partielle d'installations critiques. Ceci peut perturber la continuité de l'activité en impactant le fonctionnement de Teréga (accès/dégradation des infrastructures, approvisionnement en gaz, etc...) ou la chaîne de valeur (disponibilité et coûts de matières premières), avec des incidences financières potentielles (retards de livraison, réparation des infrastructures, coûts d'adaptation).

Ces risques sont pris en compte dans la démarche de gestion des actifs mise en place par le Groupe Teréga.

Les enjeux climatiques sont appréhendés dans les tests de dépréciation au travers des hypothèses retenues dans notre Plan Long Terme (cf §5.9.2).

5.13 PARTIES LIÉES

Les principales transactions réalisées avec les parties liées (principalement Teréga Holding, les sociétés mises en équivalence et les filiales non consolidées) ainsi que les créances et les dettes vis-à-vis de ces dernières sont les suivantes :

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2023	2022
Bilan		
Dettes		
Compte courant	1 514	287

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2023	2022
Compte de résultat		
Charge d'impôt	-33 484	-32 484

En décembre 2023, il a été versé 6 millions d'euros de dividendes à Teréga Holding.

La rémunération brute fiscale du Président de TEREGA SAS, pour l'année 2023, s'élève à 651 465€, soit 8,4 fois la rémunération brute fiscale moyenne des salariés CDI du groupe Teréga.

Cette rémunération se compose d'une part fixe (54%), d'avantages en nature (1%) et d'une part variable (45%). La part variable est liée aux performances du Groupe et est constituée d'une part annuelle basée sur les résultats de l'exercice 2022 et d'une part long terme basée sur les résultats 2020-2021-2022.

Les objectifs RSE, relatifs à la sécurité des individus et aux émissions de méthane, pèsent pour 25% de la part variable annuelle.

En complément de cette rémunération le Président perçoit des jetons de présence, à hauteur de 45 000 €, au titre de son rôle d'administrateur et de président du Conseil d'administration de TEREGA SA.

La rémunération de l'activité des administrateurs pour l'exercice 2023 s'élève à 622 000€.

5.14 ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.14.1 ENGAGEMENTS DONNÉS

Le 12 octobre 2022, Teréga SA a fourni une garantie ICPE (Installations Classées Protection de l'Environnement) à la préfecture du Gers, dans le cadre du forage du puits d'Izaute pour un montant de 1,5 M€. Cette garantie expirera en octobre 2030.

5.14.2 ENGAGEMENTS REÇUS

5.14.2.1 Cautions bancaires

		En milliers d'euros	
		VALORISATION AU	VALORISATION AU
		31/12/2023	31/12/2022
Cautions bancaires clients	Teréga SA	89 868	76 174
Cautions bancaires fournisseurs	Teréga SA	11 443	10 008
TOTAL ENGAGEMENTS		101 310	86 182

5.14.2.2 Quotas de CO2

Au titre de la période pluriannuelle 2022 - 2025 d'allocation gratuite de quotas, Teréga SA doit recevoir:

NOMBRE DE QUOTAS ALLOUÉS	
2023	3 446
2024	3 446
2025	3 446

Ces données sont à jour de l'arrêté du 4 août 2023 modifiant l'arrêté du 10 décembre 2022 fixant la liste des exploitants d'installations soumises à autorisation pour les émissions de gaz à effet de serre ainsi que le montant des quotas d'émission affectés à titre gratuit pour les exploitants d'installations pour lesquelles des quotas d'émission à titre gratuit sont affectés, pour la période 2022-2025.

5.15 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.